

**Présents :** Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Josette Garcin, Stéphanie Sarrazin, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie Barrault, Marie-Jo Villard, Brigitte Bezaud, Eliane Paquet, Emmanuelle Sylvestre, Solange Saulnier, Isabelle André, Nadine Serpolet, Mrs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Gilbert Corréard, Frédéric Troy, Gérard Baup, Pierre Suzzarini, Henri Benoist, Alain Rougale, Michel Lambert, Alain Pelloux, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Gérard Chevally, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Bertrand Riondet, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Gilbert Claret, Christophe Drure, Eric Bernard, Patrick Boudol, Jean-Louis Poite, Christian Brunoud, Christian Ville, Robert Riotton, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Didier Dumas, Gérard Martin Dhermont, Robert Terrier, Christian Roux, Jean-Luc Granier.

**Pouvoirs :** Marie-Hélène Celse à Thierry Schoebel, Frédéric Aubert à Jean-Paul Mauberret, Pierre Gimel à Frédéric Troy

**Excusés :** Annie Roveda, Benoît Gonsolin, Sylvain Betto, Michel Guiguet, Michel Court.

**Secrétaires de séance :** Robert Terrier et Martine Chiariglione

Le président débute le conseil par une pensée particulière pour Mr Maurice Piccat, délégué de l'ancienne communauté de communes de Clelles, qui est récemment décédé.

Samuel Martin remercie la commune de St Martin de Clelles d'accueillir le conseil communautaire et exprime le souhait que les futurs conseils aient lieu dans cette salle. Christian Brunoud n'y voit aucun inconvénient.

### **1- Approbation du compte rendu du conseil du 18 janvier 2012**

Samuel Martin propose une procédure pour la validation des comptes-rendus rédigés par Martine Chiariglione, secrétaire à la communauté de communes du Trièves. Afin d'impliquer chacun, il propose de désigner un secrétaire en début de séance, qui est chargé de relire le compte rendu, avant diffusion à l'ensemble de l'assemblée.

Robert Terrier est désigné pour ce conseil.

Pour répondre à la demande de certains, nous tenterons, à l'avenir, de mettre les noms des intervenants.

☞ **11 abstentions**

### **2- Présentation des délégations des vice-présidents**

Les fonctions du président, en plus des fonctions d'ordre général, et des vice-présidents sont les suivantes :

Samuel Martin est en charge des finances ; Frédérique Puissat de la petite enfance, de la jeunesse et de la famille ; Alain Hermil Boudin de l'environnement et plus précisément de la collecte et du traitement des déchets ; Marie-Claire Brizion de la vie scolaire et du périscolaire ; Robert Riotton du développement économique ; Jean-Paul Mauberret de la

culture et du patrimoine ; Marie-Jo Villard du social et du 3<sup>ème</sup> âge ; Eric Bernard de l'aménagement du territoire et de l'habitat et Jérôme Fauconnier de l'eau potable et des ressources naturelles, notamment la forêt à travers les chaufferies bois.

Un tableau des différentes commissions va être envoyé dans chaque mairie et chaque élu municipal pourra s'inscrire.

Jean-Paul Mauberret demande au président une feuille de route sur laquelle chacun pourra s'appuyer ; il aurait préféré la mise en place des champs d'application selon les compétences des uns et des autres plutôt que de se plier aux prérogatives du président lors de l'attribution des vice-présidences.

Samuel Martin précise que les vice-présidents ont des marges de manœuvre importantes pour définir leurs orientations et qu'ils sont responsables de leurs commissions.

Guillaume Gontard demande si une présentation des feuilles de route des différentes commissions et des vice-présidences aura lieu. D'autre part, il s'interroge sur la vie associative ; où se situe-t-elle ?

Quant à Christophe Drure, il souhaite avoir des réponses relatives aux versements de subventions. Les associations doivent-elles solliciter la communauté de communes ou les communes ?

Samuel Martin précise qu'il n'est malheureusement pas possible de travailler dès aujourd'hui sur les subventions puisque le budget n'est pas élaboré. De plus, sachant que les trois anciennes communautés de communes ne fonctionnaient pas à l'identique, une harmonisation s'avère nécessaire. Le principe retenu est que les associations ne pâtissent pas de la mise en place de la fusion et que leurs activités ne soient pas mises à mal.

Frédérique Puissat précise que les associations doivent être conscientes de ne pas multiplier par 2 leurs demandes du fait du changement d'échelle ; il convient de geler l'existant. Il faudra que les vécus s'entrecroisent et se mélangent pour aboutir à un fonctionnement homogène.

Ce que faisaient les communes et les communautés de communes perdure et il existe un état des lieux sur lequel s'appuyer en attendant d'y voir un peu plus clair.

Il est certain que les associations seront un enjeu non négligeable et une enveloppe sera fixée dans laquelle il faudra se tenir.

En ce qui concerne des demandes particulières ou exceptionnelles, il faut faire un courrier à la Communauté de Communes du Trièves.

### 3- Taux des indemnités des élus

Il est proposé qu'à compter du 1<sup>er</sup> février 2012, le président et les vice-présidents perçoivent des indemnités de fonction dont le montant est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23, soit un taux maximum de 41.25% de l'indice 1015 pour le Président et un taux maximum de 16.5% de ce même indice pour les vice-présidents, ce qui donne un potentiel total annuel avec 1 président et 8 vice-présidents de 77 880 euros (+ ~2500 euros de charges patronales). La somme totale des indemnités versées dans les anciennes structures en 2011 s'élevait à 104 842 euros.

Il est proposé de répartir 77880 € entre le président, les 8 vice-présidents et les 3 futurs délégués.

Les taux proposés au vote sont donc de : 40% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1015) pour le président soit 1497€ brut/mois et de 12% pour les vice-présidents et les futurs délégués membres du bureau, soit 449€ brut/mois. La rémunération des délégués étant prise sur celle du président et des vice-présidents.

Il est demandé des précisions sur la répartition des 3 délégués et s'ils seront répartis 1 par canton ?

Le Président que dans la mesure du possible cette répartition sera effectivement recherchée.

**Vote : Taux des indemnités des élus**  
☞ adopté à l'unanimité

#### **4- Création d'un poste de directeur des ressources humaines**

Cette 4<sup>ème</sup> délibération porte sur un point qui a déjà été débattu lors de l'élaboration du projet de fusion et dont le besoin a été souligné à plusieurs reprises. Depuis une dizaine de jours, Samuel Martin mesure les difficultés représentées par l'absence de Directeur des Ressources Humaines et il lui semble indispensable que le recrutement se fasse rapidement. Le fait de recruter un DRH a été évoqué et longuement réfléchi.

#### **Débat :**

- ☐ Michel Lambert demande à qui est dévolue la gestion du personnel ?  
☞ Le personnel est géré par le président ; la gestion du personnel fait partie des fonctions d'ordre général attribuées au président.
- ☐ Christian Roux rappelle que la démarche pour conserver une enveloppe à moyens constants sur les salaires avait été annoncée.  
☞ Le départ à la retraite d'une directrice et le non renouvellement d'un poste contractuel compenseront la création de ce poste.
- ☐ Pourquoi ne pas « piocher » dans le personnel de direction actuel ? D'autant plus, qu'il n'y a pas de lisibilité budgétaire pour l'instant. Pourquoi ne pas se laisser le temps ? Il convient également de travailler sur l'harmonisation du régime indemnitaire.
- ☐ Pourquoi ne pas former le personnel existant sur la gestion des ressources humaines ? Cela semble un bon compromis et permettrait de voir venir. L'éventualité d'une ouverture de poste en interne a-t-elle été évoquée ?  
☞ Aujourd'hui, personne dans l'organigramme ne correspond au poste de DRH. Les ressources humaines doivent être gérées par une personne compétente. Le poste exige une complexité certaine qu'il faut reconnaître. Le personnel actuel est débordé.
- ☐ Jean-Paul Mauberret rappelle que selon la préconisation de « Stratorial Finances », le poste de DRH serait un plus, toutefois à moyens constants, il n'est pas possible d'embaucher immédiatement. Le travail de redéploiement des services a bien été fait. Certes, le personnel est chargé de travail mais l'étude conseille de se donner le temps de voir si le besoin de DRH se fait réellement sentir.
- ☐ Frédérique Puissat souligne que cette embauche de DRH était déjà en réflexion à la communauté de communes de Monestier avant la fusion. Les élus sont responsables du personnel et de sa bonne gestion. Il est important d'avoir du personnel qui se sente bien.

- ☐ Combien de candidatures sont arrivées pour ce poste ?  
☞ Laurence Paulik n'a pas fait encore un point précis mais elle pense qu'il y a environ 15 candidatures qui sont arrivées au siège.

**Vote : Création d'un poste de Direction des ressources humaines – cadre A – à 100 %**

☞ Pour : 24 Contre : 12 Abstentions : 4

#### **5- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre**

Il est nécessaire de nommer 3 titulaires et 3 suppléants qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offre, en plus du président de la Communauté de Communes du Trièves qui est membre d'office et président de la commission.

Il est rappelé que les réunions de Commission d'Appel d'Offre ont lieu en journée.

Sont candidats Michel Guiguet, Robert Riotton et Marie-Claire Brizion en tant que titulaires ; sont candidats Henri Benoist, Christian Brunoud et Bernard Fillit en tant que suppléants.

Avec l'accord de l'assemblée à l'unanimité, le vote s'effectue à main levée.

Après le vote à main levée, Michel Guiguet, Robert Riotton et Marie-Claire Brizion sont élus membres titulaires de la CAO et Henri Benoist, Christian Brunoud et Bernard Fillit sont élus membres suppléants de la CAO.

**Vote : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre**

☞ adopté à l'unanimité

#### **6- Délégation consentie au Président pour les marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT**

Il est proposé de permettre au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur à seulement 90 000 € HT afin de faciliter la gestion quotidienne des services. Sachant qu'il ne s'agit que de crédits inscrits au budget.

Les élus ont la possibilité de baisser le seuil.

**Vote : délégation consentie au Président pour les marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT**

☞ adopté à l'unanimité

#### **7- Désignation de représentants au collège Marcel Cuynat**

Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au collège Marcel Cuynat. Marie-Claire Brizion est candidate en tant que titulaire ; l'idée étant de permettre à une personne de l'extérieur de siéger à Monestier.

Daniel Niot aimerait continuer sa délégation. Il se porte candidat en tant que suppléant.

Sont donc désignés comme représentants au collège Marcel Cuynat, Marie-Claire Brizion en tant que titulaire et Daniel Niot en tant que suppléant.

**Vote : Désignation de représentants au collège Marcel Cuynat**

☞ adopté à l'unanimité

#### **8- Désignation de représentants au collège du Trièves**

Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au collège du Trièves. Michel Lambert s'inscrit dans la continuité et se porte candidat en tant que titulaire ; Marie-Claire Brizion se porte candidate en tant que suppléant.

Sont donc désignés comme représentants au collège du Trièves, Michel Lambert en tant que titulaire et Marie-Claire Brizion en tant que suppléante.

**Vote : Désignation de représentants au collège du Trièves**  
☞ adopté à l'unanimité

### **9- Désignation des délégués à la mission locale Alpes Sud Isère**

Le Trièves est membre de la mission locale Alpes Sud Isère créée en 2006 en lieu et place des PAIO (permanence d'accueil, d'information et d'orientation). Il s'agit d'une association parapublique principalement financée par la Région Rhône Alpes pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. A ce titre, elle se propose d'aider les jeunes à bâtir un projet social et professionnel en accord avec leurs souhaits et leurs capacités. Elle s'engage à les accompagner et à les suivre dans leur insertion socio-professionnelle en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Le Trièves dispose de **4 sièges au conseil d'administration** (environ 1 réunion par trimestre à Vizille) qu'il convient donc de désigner + 2 suppléants.

Sont candidats en tant que titulaires Nadine Serpolet, pour la continuité, Fabrice Bon, Josette Garcin et Thierry Schoebel. Sont candidates en tant que suppléantes Marie-Jo Villard et Solange Saulnier.

**Vote : Désignation des délégués à la mission locale Alpes Sud Isère**  
☞ adopté à l'unanimité

### **10- Désignation d'un représentant à SITADEL**

Jérôme Fauconnier se porte candidat et est désigné

**Vote : Désignation d'un représentant à SITADEL**  
☞ adopté à l'unanimité

### **11- Désignation des délégués EP SCOT**

La communauté de communes du Trièves a délégué sa compétence Schéma de cohérence territoriale SCOT à l'établissement public du Scot de la région grenobloise. Celui-ci est administré par un conseil syndical composé de 27 membres désignés par les différents EPCI du territoire. A ce titre, le Trièves bénéficie d'un siège de titulaire et d'un suppléant.

Il convient de procéder à l'élection des deux délégués : titulaire et suppléant qui siégeront au conseil syndical, au bureau syndical et dans les différents ateliers thématiques de suivi du projet.

Thierry Schoebel est candidat en tant que titulaire et Eric Bernard en tant que suppléant.

La prochaine réunion aura lieu le 6 février à la Métro.

**Vote : Désignation des délégués EP SCOT**  
☞ adopté à l'unanimité

### **12- Augmentation du temps de travail de l'adjoint du patrimoine à la médiathèque de Mens**

Dans le cadre de la nouvelle communauté de communes du Trièves, il a été élaboré une organisation des services, acceptée au CTP du 14 décembre 2011, impliquant la création d'un poste de responsable du pôle culture situé à Mens. Ce poste a été affecté à un agent de la médiathèque de Mens qui sera remplacé à 25% par un agent de l'ex CDC de Mens (service du personnel) et grâce à l'augmentation du temps de travail d'un agent actuellement basé à la médiathèque. Il convient donc d'augmenter le temps de travail de cet agent de 25%.

Il est proposé, à compter du 1<sup>er</sup> février 2012, qu'un adjoint territorial du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, augmente son temps de travail mensuel de 25% soit de le porter à 75% mensuel ce qui correspond à un temps de travail hebdomadaire de 26h15mn.

Mr Mauberret précise que « Stratorial finances » ne prévoyait pas d'augmentation sur ce poste et, de ce fait refuse de voter cette délibération.

**Vote : Augmentation du temps de travail de l'adjoint du patrimoine à la médiathèque de Mens**

☞ Pour : 23 Contre : 13 Abstention : 4

### **13- Création de tous les emplois permanents de la communauté de communes du Trièves**

La Communauté de Communes du Trièves n'existant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, il convient de créer officiellement tous les postes existants des anciennes collectivités afin d'effectuer les arrêtés de transfert des agents dont le tableau est présenté en séance.

**Vote : Création de tous les emplois permanents de la Communauté de Communes du Trièves**

☞ Adopté à l'unanimité

### **14- Délibération de principe de création des emplois occasionnels ou saisonniers**

Il est proposé d'autoriser le président à recruter des agents non titulaires, dans les conditions fixées par la loi, pour remplacer des agents indisponibles afin d'assurer la continuité des services.

**Vote : Délibération de principe de création des emplois occasionnels ou saisonniers**

☞ Adopté à l'unanimité

### **15- Adhésion au Comité des Œuvres Sociales de l'Isère**

Dans le cadre de la création de la Communauté de Communes du Trièves, il est nécessaire de délibérer concernant l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales de l'Isère (COS 38). Cela fait partie du travail d'harmonisation des différences entre les 3 anciennes communautés de communes.

Il est important de trouver une cohérence avec les 28 communes et de ne pas creuser les différences entre les communes et leur personnel et la communauté de communes et son personnel.

**Vote : Adhésion au Comité des Œuvres Sociales de l'Isère**

☞ Adopté à l'unanimité

### **16- Adhésion à la médecine du travail**

Les collectivités territoriales ont le choix d'adhérer à la médecine professionnelle de leur choix ou à celle du centre de gestion auquel elles sont affiliées.

Depuis la création de la Communauté de Communes du Trièves, il convient de faire un choix entre les organismes auxquels les anciennes structures adhéraient.

Le centre de gestion de l'Isère ayant créé son service de médecine professionnelle, il est proposé d'y adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, son taux de cotisation est de 0.45% du brut de chaque agent.

- ☐ N'y-a-t-il pas obligation en cas de transfert de faire passer l'ensemble du personnel devant la médecine du travail ?  
 ☞ A priori, cela n'est pas nécessaire.

**Vote : Adhésion à la médecine du travail**  
 ☞ Adopté à l'unanimité

### 17- Service collecte et traitement des déchets : contrat avec Eco-Emballages

Ces contrats existaient déjà dans les 3 communautés de communes, il s'agit juste d'une régularisation suite à la création de la Communauté de Communes du Trièves. Il est donc proposé de signer le contrat au nom de la Communauté de Communes du Trièves.

**Vote : service collecte et traitement des déchets : contrat avec Eco-Emballages**  
 ☞ Adopté à l'unanimité

### 18- Service collecte et traitement des déchets : convention avec OCAD 3E

Il est proposé de signer la convention avec l'organisme OCAD 3<sup>E</sup> au nom de la Communauté de Communes du Trièves.

**Vote : service collecte et traitement des déchets : convention avec OCAD 3E**  
 ☞ Adopté à l'unanimité

### 19- Service collecte et traitement des déchets : demande de subvention pour l'acquisition de containers semi-enterrés

La communauté de communes de Monestier de Clermont avait demandé une subvention à un parlementaire de notre circonscription en août 2011 pour l'acquisition de containers semi-enterrés.

Cette demande ayant été acceptée, il convient d'officialiser cette demande au nom de la communauté de commune du Trièves.

Le montant du projet est de 60 000 € H.T et la subvention accordée par le parlementaire est de 10 000 €.

#### Plan de financement

Dépense	Montant H.T	Recettes	%	Montant
Colonnes Apport Volontaire	56 970.00 €	Etat	17.55	10 000 €
		CGI	45	25 636.50 €
		Autofinancement	37.45	21 333.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 970.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>56 970.00 €</b>

**Vote : service collecte et traitement des déchets : demande de subvention pour l'acquisition de containers semi-enterrés**

☞ Adopté à l'unanimité

### 20- Service collecte et traitement des déchets : signature des contrats de reprise des matériaux de la collecte sélective

Suite à la signature du contrat avec Eco-emballages, il est nécessaire de signer les contrats de reprise des matériaux au nom de la communauté de communes du Trièves.

Jean-Bernard Bellier demande si tous les habitants ont accès aux déchetteries ? Il doit y avoir une égalité de service pour tous les citoyens.

Actuellement, le service n'est pas le même puisque les redevances sont différentes. Une harmonisation est en cours.

Alain Hermil Boudin souhaite que les « anciens » apportent leur aide et leur expérience et participent à la commission « collecte et traitement des déchets ».

**Vote : service collecte et traitement des déchets : signature des contrats de reprise des matériaux de la collecte sélective**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **21- Information sur l'organisation du CA du CIAS et de l'élection des futurs administrateurs**

Marie-Jo Villard explique qu'il y a 2 EHPAD sur le territoire mais qui n'ont pas la même gestion.

1. L'EHPAD de Mens est un établissement public autonome qui dépend de la fonction publique hospitalière pour le statut de son personnel.
2. L'EHPAD de Monestier de Clermont dépend de la fonction publique territoriale et est rattaché à la communauté de communes du Trièves via le CIAS.

Le CIAS couvrirait les 12 communes du canton de Monestier de Clermont. Du fait de la fusion, il convient de redéfinir la composition du Conseil d'Administration du CIAS.

Le CIAS a pour compétences spécifiques :

- la création, l'entretien, la gestion et le fonctionnement de structures d'accueil pour personnes âgées valides ou dépendantes, ainsi que les structures spécialisées à vocation psychogériatrique,
- les actions en faveur d'une politique de maintien de l'autonomie de personnes âgées et la prévention des problèmes liés au vieillissement dans tous les domaines : santé, isolement, précarité, logement...
- l'évaluation des besoins, l'information, la coordination, le suivi et le soutien aux familles, l'intégration à un CLIC (Centre de Liaison d'Information et de Coordination).

Le CIAS est géré par un Conseil d'Administration composé à part égale d'élus délégués titulaires de la Communauté de Communes plus le président de droit, et de membres du monde associatif en lien avec les compétences du CIAS et de membres qualifiés nommés par le président.

Des personnes qualifiées comme les conseillers généraux du territoire ou la directrice du service social de la maison du territoire sont invitées au CA sans voix délibérative.

Les principaux sujets des CA abordent des questions relatives à l'Age d'Or ; 4 ou 5 conseils d'administration ont lieu par an. Des délibérations sont prises et il est indispensable d'avoir le quorum pour valider les délibérations.

Il est nécessaire de faire de nouvelles élections puisque désormais il y a 28 communes. Il est proposé d'élire les membres selon un scrutin de liste.

Marie-Jo Villard propose de rester tel que et de rajouter 2 sièges ; 1 pour Clelles et 1 pour Mens et 2 sièges à des représentants d'associations de Mens et de Clelles.

Les personnes intéressées doivent se faire connaître avant le 14 février. Les élections des représentants du CIAS et du CA de l'EHPAD de Mens auront lieu au conseil du lundi 27 février 2012.

## **22 - Questions diverses**

### **☐ Informations diverses :**

- ◆ **Constitution des commissions :** Font partie des commissions : les titulaires, les suppléants, les conseillers municipaux des communes. Chaque réunion se réunira une première fois et définira son mode de fonctionnement, son ouverture au milieu associatif, à des personnes qualifiées, etc.

La question du nombre maximum est posée. Il est convenu que chaque commission définira ce nombre sachant que l'on sait bien qu'au départ il y a beaucoup d'inscrits et qu'au fil du temps le taux de présence s'amointrit. Un délai d'un mois est laissé pour s'inscrire au sein des commissions ; la convocation de la 1<sup>ère</sup> réunion de commission sera envoyée dans les mairies afin de relancer tous ceux qui auront oublié de s'inscrire la 1<sup>ère</sup> fois. Ces commissions devraient être constituées pour le prochain conseil. Il est demandé la mise en ligne des convocations et des comptes-rendus de commissions et que les comptes rendus soient envoyés pour information aux mairies.

- ◆ **Communes** : la communauté de communes a 3 mois pour modifier les statuts ; Michel Lambert souhaite voir apparaître l'espace Giono et l'espace Gilioli car les communes ne peuvent pas porter ça toute seule. Samuel Martin dit que cela doit faire l'objet d'une discussion puisque cela revient à transférer une compétence et que cela n'était pas prévu dans le projet de fusion. La question à se poser est de savoir si cela relève de l'intérêt communautaire.
- ◆ Jean-Paul Mauberret précise que les élus de l'ancien SAT étaient très investis au sein d'organismes divers et variés ; la relève doit être prise ; le Trièves doit être présent ; il conviendra de redésigner des représentants ou référents.
  - ☞ Laurence Paulik précise qu'un inventaire est actuellement en cours.
- ◆ Le tableau de planning des dates de conseils et bureaux et le planning des communes organisatrices des buffets est en cours d'élaboration et va être transmis aux délégués pour validation.
- ◆ Sentier des Huguenots : il est essentiel d'assurer la continuité ; Samuel Martin a demandé à Michel Court de continuer dans un premier temps.
- ◆ Eau : Gérard Baup demande des précisions par rapport à la compétence « eau ». Il n'y a pas de transfert de compétences prévu, on reste dans l'état avec seulement 7 communes de concernées via un budget annexe autonome.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Président  
Samuel Martin